

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADÉMIE DE DIJON

DE L'ÉDICATION NATIONALE
ET DE CAUTUNGSE
DE CONSEGNENT SAFÉRIEUR,
DE CONSEGNENT SAFÉRIEUR,
DE L'ARLCHISCHE
ET DE L'INNOVATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DIPLOME DU

par le président ou la présidente du jury Vu le procès-verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur établi le 02 octobre 2019 Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 643-1 à D 643-35-1 et D 336-49 à D 336-58

le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur en spécialité

DIETETIQUE

est délivré à MADAME LE DORZE Maelys Marie née le 06 juillet 1994 à WISSEMBOURG (067)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés



Signature de la titulaire



Fait à Dijon, le 14 octobre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation.

la roctrice de l'académie de Dijon, chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI